

PROGRAMME DE FORMATION EXAMEN AMF FINANCE DURABLE* - FORMATION

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Examen AMF Finance durable en application des articles 312-5, 318-9, 321-39 et 325-26 du règlement général de l'AMF

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, qui s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée, est un organisme de formation certifié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'examen AMF Finance durable depuis le 28 septembre 2021 sous le numéro FD-4. L'examen finance durable est un module complémentaire à l'examen AMF sur le contenu des connaissances minimales (il ne permet donc pas l'obtention du statut CIF).

*Examen AMF Finance durable en application des articles 312-5, 318-9, 321-39 et 325-26 du règlement général de l'AMF

Objectifs de la formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- disposer d'une culture générale du cadre institutionnel et économique de la finance durable,
- comprendre les concepts essentiels du cadre institutionnel et économique de la finance durable,
- acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées, afin d'être en capacité de collecter les préférences des clients et de proposer des produits adaptés à leurs besoins

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- **Public visé :** L'examen finance durable s'adresse en particulier aux professionnels exerçant la fonction de vendeur et souhaitant disposer d'une culture générale du cadre institutionnel et économique de la finance durable, en comprendre les concepts essentiels et acquérir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées, afin d'être en capacité de collecter les préférences des clients et de proposer des produits adaptés à leurs besoins.
Il est également accessible à toute personne désireuse de démontrer l'acquisition de connaissances socles de « place » dans le domaine.
- **Prérequis :**
Préalablement à cette formation, le participant devra :
 - avoir de l'appétence pour le domaine de la finance, et plus particulièrement pour la finance durable.

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Examen AMF Finance Durable* - Formation** représente un volume horaire d'enseignement de **10 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Feuille d'émargement signée par le stagiaire et le formateur pour la partie en présentiel.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Pour la partie en e-learning : La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

Pour la partie en présentiel : La formation est dispensée en présentiel par un formateur, expert ès qualités, durant laquelle seront approfondies des notions théoriques et réalisés des exercices. La formation est assurée par un formateur sous l'égide de l'Institut de formation JurisCampus.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Un examen final d'une durée de 1 heure et 30 minutes portant sur 60 QCM.

L'examen ne peut pas être fractionné en plusieurs séquences et sur plusieurs jours. Il n'est pas autorisé de réussite par bloc ou par segment de l'examen.

Le niveau de réussite est fixé à 80% de bonnes réponses.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Maître de conférences HDR, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitole).
Pierre BERMOND (Directeur associé EOS Allocations), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités), Anne-Méline DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste).
- **Responsable des épreuves :** Carole QUENECHDU

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation et attestation de réussite en cas d'obtention de l'examen par le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Amandine SALA
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Programme e-learning

- 1) La finance durable et les principales notions
- 2) Le cadre réglementaire français et européen
 - L'harmonisation et l'accroissement de la transparence
 - La durabilité des activités d'un point de vue environnemental
 - L'impact sur la réglementation européenne et française existante
- 3) Les entreprises et les acteurs non financiers : les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance
- 4) Les approches extra financières dans le domaine de la gestion d'actifs
- 5) La commercialisation des produits liés à la finance durable

Programme présentiel

Introduction

I/ L'émergence d'un cadre réglementaire propice à la finance durable

Les premières initiatives françaises

Le cadre européen en construction (Règlement Taxinomie, Reporting des sociétés de gestion en matière de durabilité, Demain la comptabilité « durable »...)

II/ Le CGP et l'investisseur responsable : attention au risque de greenwashing

Notion d'investissement responsable

Expliciter les critères « ESG »

Appliquer les critères « ESG » aux choix d'actifs

Impact investing ?

Engagement actionnarial des sociétés de gestion

Loi Pacte et gestion d'actifs

Fonds « article 8 » et « article 9 » ; incidences en termes d'information des investisseurs

Fonds « 90/10 »

Gestion indicielle et finance durable

Principes de communication de l'AMF

Labels

Test d'adéquation

